

> OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS

ROUTE DE PRESINGE

TRONÇON : ENTRÉE DE LA ZONE 30 – RUE DE GRAMAN

AMÉNAGEMENTS POUR LA MODÉRATION DE LA VITESSE

MISE EN PLACE DÈS FIN JANVIER 2023

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



voitures



deux-roues
motorisés



livraisons



transports publics



deux-roues



piétons

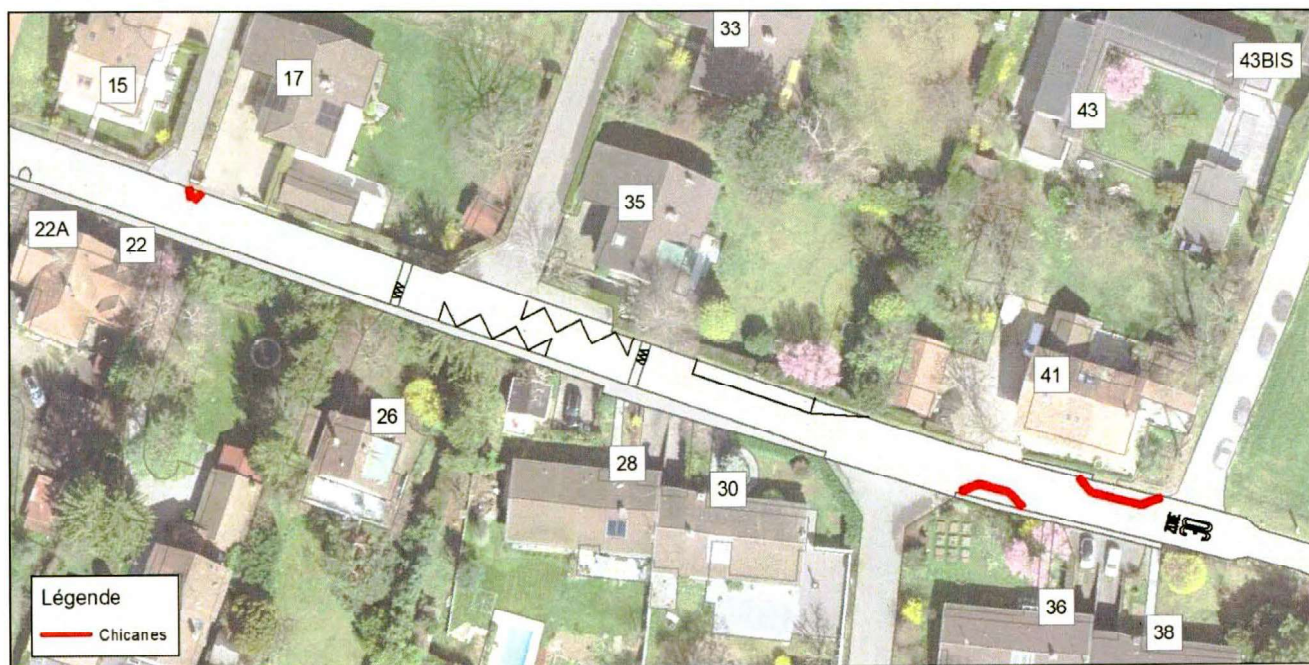
QUOI, POURQUOI, COMMENT ?

Une séance a été tenue le 22 septembre 2022 afin de faire un bilan du nouveau schéma de circulation mis à l'essai à Puplinge. Dans le cadre de ce bilan, des mesures de vitesse ont été faites dans la commune. Il ressort que les vitesses sur la route de Presinge sont au-dessus de celles attendues dans une zone à 30 km/h. Lors de cette séance, l'OCT et la commune de Puplinge s'étaient prononcés en faveur d'aménagements à l'essai pour modérer la vitesse sur la route de Presinge et la rue de Graman.

Pour ce faire, dans un premier temps, des chicanes seront implantées à l'entrée de la zone 30 pour marquer l'entrée du village et modérer la vitesse des usagers. Des aménagements suivront sur la rue de Graman.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Ces mesures sont provisoires. Elles pourront être améliorées selon le retour d'expérience des usagers avant leur pérennisation. Les aménagements ont été mis en place à la fin du mois de janvier 2023.



RENSEIGNEMENTS

GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE
E-MAIL: GE-TRANSPORTS@ETAT.GE.CH
TÉL. 022 546 87 00
AVISDETRAVAUX.GE.CH



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE